



LES AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

La formation professionnelle constitue un enjeu de développement personnel et professionnel pour les individus mais aussi pour les territoires.

En 2015, le Conseil Régional (actuellement Collectivité Territoriale de Martinique) et le Pôle Emploi Martinique ont mutualisé leurs moyens pour permettre l'accès à la qualification professionnelle des demandeurs d'emploi grâce aux aides individuelles à la formation.

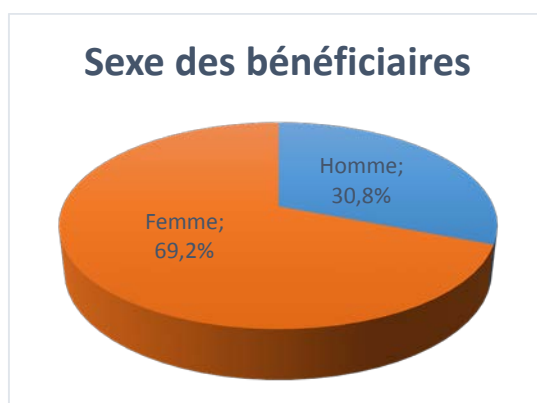
Un cofinancement des actions individuelles a été mis en place pour assurer une rémunération des demandeurs d'emploi par le biais des dispositifs PASS FORMATION du Conseil Régional et Aides Individuelles à la Formation du Pôle Emploi.

Tout demandeur d'emploi ayant un projet professionnel pour lequel il ne trouve pas de réponse de formation dans le programme d'action collective de la collectivité peut prétendre à ce dispositif à condition que l'action de formation relève d'un des 8 secteurs suivants :

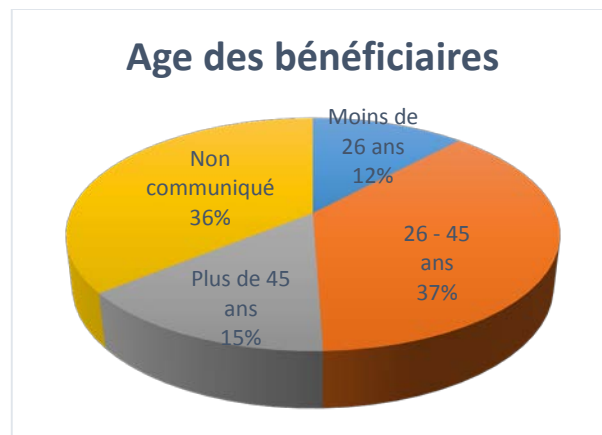
- Agriculture,
- Tourisme,
- BTP,
- Artisanat,
- Métiers de la Mer
- Economie sociale et solidaire
- Développement durable et environnement
- Nouvelles technologies de communication

En 2015

- 1 086 aides ont été attribuées à des **demandeurs d'emploi** pour leur permettre de suivre de suivre la formation de leur choix. Près de 31 % d'entre eux était des hommes et 69 % des femmes.



- Ce dispositif a bénéficié en priorité aux demandeurs d'emploi ayant plus de **26 ans (52 %)**



- Les demandeurs d'emploi en formation étaient domiciliés pour une grande proportion sur le territoire de la CACEM (41%) et de la CAESM (34%). Les demandeurs d'emploi résidant dans le nord ne représentaient que 25 % des personnes auxquelles une aide a été allouée.

